



PROTOCOLE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ COVID 19 PORTAGE DE REPAS

PROTECTION INDIVIDUELLE	<p>Un kit par agent comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une boîte de masques à usage unique ⇒ Une boîte de gants à usage unique ⇒ Un flacon de gel hydro alcoolique <p>Mise à disposition de sur-blouse dans chaque véhicule</p>
NETTOYAGE DU VEHICULE	<p>En début et en fin de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Désinfecter le poste de conduite à l'aide du désinfectant bactéricide ⇒ Protéger le siège par une housse de protection ⇒ Aérer régulièrement le véhicule
REPARTITION	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Laver les mains à la prise de poste ⇒ Vérifier que le pain est emballé individuellement afin d'éviter tout contact avec la nourriture ⇒ Nettoyer les mains avant et après la répartition de tous les produits non emballés
LIVRAISON DES REPAS AUX BENEFICIAIRES	<p> ATTENTION : <i>La rupture de la chaîne du froid est tout aussi importante que la protection de la personne âgée</i></p> <p>Chaque agent est affecté à une seule tournée (pas de rotation)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Porter systématiquement une sur-blouse ⇒ Eviter la livraison au-delà de l'entrée du domicile <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si le bénéficiaire est autonome, le repas est laissé sur une zone définie (table, glacière...) ▪ Si le bénéficiaire est isolé et n'est pas autonome (alité, handicapé...) le repas est mis directement dans le réfrigérateur et les gants doivent être systématiquement changés en sortant ▪ Dans tous les cas, le livreur ne doit pas s'approcher à plus de 2 mètres de chaque personne servie
FIN DE SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Jeter les équipements à usage unique dans un sac fermé (masques, gants, sur-blouses et lingettes jetables) ⇒ Laver les mains en arrivant ⇒ Il est conseillé aux agents en rentrant à leur domicile de désinfecter téléphone portable, clés, portefeuille, etc... et d'ôter les chaussures

 **En cas de suspicion de COVID 19, informer immédiatement le SYM P-M. L'agent ne pourra plus accéder au domicile et la livraison sera effectuée dans une glacière à l'extérieur du domicile. Les services du SYM P-M prendront immédiatement contact avec le CCAS concerné pour la mise en place de cette procédure.**